



Secrétariat Général
N°tél. : 69-49-76-74
N/Réf.: NDA/ED/LH

ARRETE N° 96/79
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à M. André MIRIGAY, Maire-Adjoint

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

VU le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 1995 relatif à l'élection du maire et des adjoints,

VU l'arrêté municipal n° 95/331 (série B) en date du 27 juin 1995 portant délégation de pouvoir et de signature à M. André MIRIGAY, huitième Maire-Adjoint, en matière de Transport, Circulation et Stationnement,

CONSIDERANT que les délégations aux adjoints relèvent de la seule compétence du Maire,

CONSIDERANT que Monsieur André MIRIGAY souhaite se consacrer pleinement aux affaires relatives à la prévention-incendie,

ARRETE

Article 1er : M. André MIRIGAY, huitième Maire-Adjoint, est désormais délégué pour toutes les questions concernant non seulement le Transport, la Circulation et le Stationnement, mais aussi la Prévention-Incendie.

Article 2 : A cet effet, il pourra être amené à assurer la présidence de la commission communale de sécurité et d'accessibilité.

Article 3 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.



Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Madame le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'Intéressé.

Fait à Yerres, le 9 juillet 1996



Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN